COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

# BUREAU COMMUNAUTAIRE

# SEANCE DU 22 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt deux juillet à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du seize juillet deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

**2024BC3-2-2-62**

**OBJET : VENTE DE CHAISES A LA COMMUNE DE LAMAGISTERE**

**Etaient présents :**

Messieurs BAYLET Jean Michel, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

**Absents excusés :**

Messieurs. TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul et RENAUD Olivier

**Assistait à la réunion :**

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Pascal BENOIT a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
**Tél. :** 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
**Site :** http://www.cc-deuxrives.fr
**Email :** info@cc-deuxrives.fr

**2024BC3-2-2-62**

**OBJET : VENTE DE CHAISES A LA COMMUNE DE LAMAGISTERE**

La Communauté de Communes des Deux Rives dispose d'un parc d'équipement locatif comprenant des chapiteaux, des tables et des chaises qu'elle met à disposition des communes du territoire.

Ce parc étant vieillissant, une partie a été renouvelée récemment avec l'achat de tables et de chaises neuves.

Par délibération du bureau communautaire en date du 22 avril 2024, l'ancien mobilier, soit 200 chaises, ont été mises en vente auprès des communes qui le souhaitent au prix de 4 € l'unité.

Considérant que nous disposons de 80 chaises restantes disponibles à la vente et que la commune de Lamagistère est intéressée,

Le Président propose donc :

- de vendre 80 chaises à la commune de Lamagistère pour la somme de 320 €,

- de l'autoriser ou son représentant à signer tout acte ou toutes pièces administratives afférents à cette vente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l''unanimité, Monsieur Dousson s'est déporté et ne prend part ni au vote ni aux discussions

DÉCIDE

- de vendre 80 chaises à la commune de Lamagistère pour la somme de 320 €,

- de l'autoriser ou son représentant à signer tout acte ou toutes pièces administratives afférents à cette vente.

Fait à Valence d'Agen, le 22 juillet 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 23 juillet 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Golfech

Pascal BENOIT

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 29 JUIL. 2024
Affiché sur le panneau des annonces légales le 29 JUIL. 2024

# AR Préfecture

## vente de chaises a la commune de lamagistere

| | |
|---|---|
| Identifiant unique de l'acte : | 082-248200016-20240722-2024BC3_2_2_62-DE |
| Numéro d'acte : | 2024BC3_2_2_62 |
| Date de décision : | 22/07/2024 |
| Nature : | DELIBERATIONS |
| Code matière : | 3-2-2-0-0 (Domaine et patrimoine / Alienations / biens mobiliers) |
| Fichier acte : | 2024BC3-2-2-62 - VENTE DE CHAISES A LA COMMUNE DE LAMAGISTERE.pdf |
| Collectivité émettrice : | cc-des-deux-rives |
| Acte transmis par : | Delphine LANGLOIS |

| | |
|---|---|
| Date d'envoi de l'acte : | 29/07/2024 11:30:23 |
| **Date de réception de l'AR :** | **29/07/2024 11:30:33** |
| Date de demande d'annulation de l'acte : | 29/07/2024 11:32:49 |
| Date de confirmation d'annulation de l'acte : | 29/07/2024 11:33:06 |